

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 OCTOBRE 2016

DATE DE CONVOCATION
22/09/2016

Présents - AUBERT Maggy - GIRAUD Nathalie - JOUVE Jean Louis - JOUVE Michel - MATHIEU David - MOUSSON Régis - PINEL Jacqueline - PLOTTON Marc - RODIER Éric - DUNIS Éric, ce dernier, Maire.
Absente : FOURNIER Béatrice

1. - Renouvellement contrat CUI/CAE de l'aide-maternelle -

Le conseil décide de renouveler le contrat de l'aide maternelle à compter du 1^{er} novembre 2016 jusqu'au 30 juillet 2017 (date de départ à la retraite de l'intéressée). La durée de travail hebdomadaire reste fixée à 20 h par semaine annualisée.

2. - Modification d'une délibération du 12 Avril 2016 (vente à Mr. GRANOUILLET) -

Lors de la rédaction de la délibération du 12 avril 2016 concernant la vente d'un bien appartenant à la section du Bois, une erreur s'est glissée, il s'agit de la parcelle cadastrée AW 454 et non 394 comme indiqué.

3. - Destination des coupes de bois pour l'année 2017 (forêt intercommunale de Miaune)

A la demande de l'ONF, le conseil accepte la vente d'une coupe de bois sur pied (parcelles 11 et 17) ainsi qu'une coupe affouagère sur ces mêmes parcelles situées sur la forêt sectionale et intercommunale de Miaune. La liste des affouagistes est établie par la commune de RETOURNAC.

4. - Demande d'acquisition d'une parcelle de terrain communal et de terrain appartenant à la section du Bois -

Le conseil donne son accord de principe à la vente d'une partie de la parcelle (environ 52 M2) appartenant à la section du bois et cadastrée section AW, N°452, à Monsieur et Madame EMANUELY domiciliés au bois

Le prix est fixé à 6 € le M2. La décision finale ne sera prise qu'après consultation des membres de la section du Bois.

Les deux autres demandes seront traitées lors d'un prochain conseil après une visite sur place.

5. - Vente du bâtiment de l'ancienne poste -

Par délibération du 31 Mai 2016, le conseil municipal avait décidé la vente de l'ancienne poste. L'acquéreur s'étant désisté, Monsieur et Madame CHABANOL, nous ont exprimé leur souhait d'acheter ce bien, dans les mêmes conditions au prix fixé à **DIX NEUF MILLE EUROS (19.000,00 €)** le conseil donne son accord pour cette vente.

6. - Mise en place d'un Système d'information Géographique (SIG) pour l'éclairage public

Le conseil adopte la mise en place d'un SIG dédié à l'éclairage public.

Cet outil sera mis à disposition à titre gratuit pour la commune qui a transféré au Syndicat la compétence Maintenance et Entretien de l'Eclairage public. Au préalable un recensement exhaustif du patrimoine d'éclairage public (hors réseau) doit être réalisé dont le coût à la charge de la commune est de 2.50 € par point lumineux et de 10 € par commande d'éclairage public.

7. - Demande d'aide financière « le week-end de la famille en Emblavez » -

Le multi accueil de Vorey sollicite une aide financière pour l'opération « le week-end en famille » organisé du 7 au 9 octobre 2016 avec au programme conférence, spectacle.....) Le conseil donne un avis défavorable à cette demande

8. - Travaux source de Mans -

Plusieurs devis ont été établis pour la canalisation de la source de Mans, le conseil décide de confier les travaux à l'Entreprise SAGNARD d'Arsac en Velay.

9. - Convention avec Léo Lagrange (activités périscolaires) -

Le Conseil accepte de signer la convention avec Léo Lagrange pour les TAP et une partie de l'aide-maternelle pour l'année scolaire 2016/2017 avec une participation de la commune de 17.521,41 €.

10 - Dossier d'information communal sur les risques majeurs -

Cette question sera traitée lors de prochain conseil municipal après rendez-vous avec les services compétents.

11 - Décision modificative budgétaire-

Le conseil accepte la décision modificative pour le paiement de la facture des travaux de voirie : 2151/68 : + 400 € - 21738/79 : -400 €.